



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 19 février 2025 pour la séance du 26 février 2025 à 17h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ EN PRÉSENTIEL :**

Madame Leïla NAIDJI – Vice-Présidente  
Madame Jocelyne FEVER – Administratrice  
Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur  
Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice

► **ONT PARTICIPÉ EN VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice  
Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice  
Madame Elisabeth LONGUET – Administratrice  
Madame Virginie VARLET – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice – Pouvoir à Madame Leïla NAÏDJI

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 26 février 2025**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 octobre 2024 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

**Décision n°24-21 :**

**Marché conclu avec la société Fraikin Asset pour la location/entretien de 3 véhicules frigorifiques neufs de marque FIAT DUCATO pour un coût unitaire mensuel de 1 325€ HT.**

Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la mise à disposition des véhicules, et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans que la durée maximale n'excède 4 ans. le paiement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de facture.

**Décision n°25-01 :**

**Signature entre le CCAS de Dunkerque et Habitat Hauts-de-France de l'avenant n°40 à la convention de location de la résidence autonomie Louis Matthys.**

La redevance locative est fixée à 121 038,64 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**Décision n°25-02 :**

**Signature d'une convention de partenariat entre la Résidence Autonomie Louis Matthys et la société "L'épicerie près de chez vous" pour des interventions de vente de produits de première nécessité aux résidents.**

La société "L'épicerie près de chez vous" est enregistrée sous le numéro de SIREN 533 657 060. Ces interventions ne feront l'objet d'aucun échange financier entre les deux parties. La convention est établie pour une année civile et bénéficie d'une reconduction tacite.

**ADOPTÉ**

**Pour le Maire-Président,  
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20250304-CRDEC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

